

problèmes

L'État de droit



N° 898 ● mars 2004

Sommaire

5 Avant-propos

15

La théorie de l'État de droit

Construction

- 17 Le développement de la théorie en Europe (L. Heuschling)
- 18 La conception formelle du *Rechtsstaat* en Allemagne (E.-W. Böckenförde)
- 20 La diffusion en France (L. Heuschling)
- 23 La distinction de l'État légal et de l'État de droit (R. Carré de Malberg)

Implications

- 27 Le soubassement politique de la doctrine française de l'État de droit (M.-J. Redor)
- 29 La récupération du thème de l'État de droit par le national-socialisme (M. Stolleis)
- 30 L'État de droit et l'histoire de l'Occident (B. Kriegel)

33

L'État de droit substantiel

La sécurité juridique

- 35 Les différentes facettes du principe de sécurité juridique (S. Calmes)
- 37 Le problème de l'insécurité juridique (Conseil d'État)
- 40 Accessibilité et intelligibilité de la loi : un « objectif de valeur constitutionnelle » (Conseil constitutionnel)
- 41 La codification au service de la sécurité juridique (Commission supérieure de codification)

Les droits fondamentaux

- 45 « Droits fondamentaux » et « droits de l'homme » (G. Peces-Barba Martinez)
- 46 La notion de « droit fondamental » dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel (V. Champeil-Desplats)
- 48 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- 50 La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- 54 La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950)
- 58 La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)
- 59 Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe (2003)

61

La mondialisation de l'État de droit

Le processus de diffusion

- 63 La référence à l'État de droit dans les différentes Constitutions (D. Mockle)
- 65 La Charte de la CSCE pour une nouvelle Europe (1990)
- 66 La Russie est-elle un État de droit ? (Conseil de l'Europe)
- 69 Les difficultés d'acclimatation de l'État de droit en Afrique (G. Conac)
- 72 Le cas de la Chine (H. Piquet)

Un modèle syncrétique

- 75 Le rapprochement des théories de l'État de droit et de la *Rule of law* (D. Mockle)
- 76 Les composantes essentielles de l'État de droit (J.-Y. Morin)

Les controverses autour de l'État de droit

Les impasses théoriques

- 81 L'expression « État de droit » : un pléonasme (H. Kelsen)
- 83 Des versions de l'État de droit diverses et insatisfaisantes (M. Troper)
- 85 L'État de droit désarmé face aux situations d'exception (C. Schmitt)
- 87 L'état d'exception comme limite de l'État de droit (G. Agamben)
- 88 La désobéissance aux lois injustes (É. Balibar)

Les limites concrètes

- 91 Les contradictions de l'État de droit (W. Leisner)
- 94 L'évolution du droit sape les fondements de l'État de droit (J.-P. Henry)
- 95 L'avènement d'une « société de droit » (G. Carcassonne)
- 97 La prolifération des droits subjectifs (J. Carbonnier)

État de droit et démocratie

- 99 Défaillances de l'État et promotion de la figure du juge (A. Garapon)
- 100 L'État de droit, indissociable de la démocratie (J. Habermas)
- 101 Une légitimation du principe délibératif (D. Rousseau)

Annexes

- 105 Le traité d'Amsterdam de l'Union européenne (1997)

-
- 107 **Bibliographie complémentaire**

- 109 **Rappel des références**